



Commission Régionale Futsal

SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°40

Réunion retenue du lundi 04 avril 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

Informations matchs reportés – semaine du 04 au 10 avril 2022 :

Les matchs non joués la semaine du 04 au 10 avril 2022 pour cause d'installations indisponibles ou autres motifs, seront automatiquement reportés la semaine du 11 au 17 avril 2022 sauf si l'une des équipes a déjà un match en retard ou de coupe à jouer à cette date.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS FUTSAL

Calendrier des tours :

1/4 de finale : semaine du 11 au 17 avril 2022

1/2 Finales : semaine du 02 au 08 mai 2022

CHAMPIONNAT SENIORS

Régional 1

23402839 BAGNEUX FUTSAL 1 / BVE FUTSAL 1 du 23/04/2022

La Commission prend note de l'accord de BVE FUTSAL et avance le match au jeudi 21/04/2022.

Régional 2

Poule A

23403038 ETOILE MELUN FUTSAL 1 / VISION NOVA 1 du 02/04/2022

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le forfait non avisé de VISION NOVA (2^{ème} forfait).

Poule B**23403405 COURBEVOIE FUTSAL 1 / ATAINVILLE FUTSAL 1 du 09/04/2022**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de COURBEVOIE FUTSAL pour avancer le match au vendredi 08/04/2022 (motif : gymnase indisponible),

Considérant que les reports de match pour indisponibilité de gymnase doivent toujours être accompagnés d'une attestation d'indisponibilité du propriétaire des installations,

Donne son accord sous réserve de l'accord de ATAINVILLE FUTSAL qui doit parvenir au plus tard le jeudi 07/04/2022 – 12h00.

A défaut, la Commission demande au club de COURBEVOIE FUTSAL transmettre le document officiel indiquant l'indisponibilité du gymnase (attestation ou mail de la Mairie) au plus tard jeudi 07/04/2022 – 12h00.

Régional 3**Poule A****23403498 ASF CHAVILLE 92 / CROSNE FUTSAL du 10/04/2022**

Reprise de dossier.

La Commission,

Pris connaissance du courriel de l'ASF CHAVILLE 92,

Reporte le match au samedi 30/04/2022 à 18h30.

Copie de la présente décision à la Mairie de CHAVILLE.

Poule C**23403281 PARMAN FUTSAL 1 / LA COURNEUVE AS 1 du 28/03/2022**

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le forfait non avisé de LA COURNEUVE AS (2^{ème} forfait).

Poule D**23403185 VECTEUR SPORT 1 / PARIS CDG FUTSAL 1 du 09/04/2022**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de VECTEUR SPORT pour avancer le match au mercredi 06/04/2022 (motif : gymnase indisponible),

Considérant que le club de PARIS CDG FUTSAL a refusé la proposition de date,

Considérant que les reports de match pour indisponibilité de gymnase doivent toujours être accompagnés d'une attestation d'indisponibilité du propriétaire des installations,

Par ces motifs,

Demande au club de VECTEUR SPORT de transmettre le document officiel indiquant l'indisponibilité du gymnase (attestation ou mail de la Mairie) au plus tard jeudi 07/04/2022.

Dès réception, le match sera reporté au samedi 16/04/2022.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

Régional 1 - 23402914 - BAGNEUX FUTSAL 1 / DIAMANT FUTSAL 1 du 31/03/2022

Régional 1 – 23402915 AUBERVILLIERS OMJ 1 / SENGOL 77 1 du 02/04/2022

Régional 3 – poule A – 23403491 CHAMPS FUTSAL 2 / CITOYEN DU MONDE 1 du 02/04/2022

FUTSAL FEMININ
COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**Informations concernant la Finale :****Date :** mardi 24 mai 2022**Coup d'envoi :** 21h00**Lieu :** gymnase François Mauriac - rue François Mauriac – 91000 EVRY COURCOURONNES

La Commission félicite les 2 clubs finalistes (DIAMANT FUTSAL et JOLIOT GROOM'S) et les invitera à une réunion d'informations en amont de la finale.

FUTSAL FEMININ
CHAMPIONNAT – phase 2**Niveau Elite****24372206 DRANCY FUTSAL 1 / MYA FUTSAL 1 du 06/04/2022**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de DRANCY FUTSAL du 04/04/2022 pour reporter le match au mercredi 01/06/2022 (motif : gymnase indisponible),

Pris connaissance de l'accord de MYA FUTSAL,

Considérant que les reports de match pour indisponibilité de gymnase doivent toujours être accompagnés d'une attestation d'indisponibilité du propriétaire des installations,

Par ces motifs,

Demande au club de DRANCY FUTSAL de transmettre le document officiel indiquant l'indisponibilité du gymnase (attestation ou mail de la Mairie) au plus tard mardi 05/04/2022 – 17h30

Dès réception, le match sera reporté au mercredi 13/04/2022 (1^{ère} date de report disponible au calendrier)

Niveau Espoir**Poule A****24372140 CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 / CROSNE FUTSAL 1 du 09/04/2022**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de CRETEIL PALAIS FUTSAL du 04/04/2022 pour décaler le match au dimanche 10/04/2022 (motif : gymnase indisponible),

Pris connaissance du refus de CROSNE FUTSAL et de la proposition du club pour reporter le match au dimanche 15/05/2022 à CRETEIL,

Considérant que les reports de match pour indisponibilité de gymnase doivent toujours être accompagnés d'une attestation d'indisponibilité du propriétaire des installations,

Par ces motifs,

Demande au club de CRETEIL PALAIS FUTSAL de transmettre le document officiel indiquant l'indisponibilité du gymnase (attestation ou mail de la Mairie) au plus tard le jeudi 07/04/2022.

Dès réception, le match sera reporté au samedi 30/04/2022 (1^{ère} date de report disponible au calendrier)

FUTSAL U18 – phase 2**Niveau 1****24373375 FOOT INDOOR LOISIR 1 / MYA FUTSAL 1 du 14/05/2022**

La Commission,

Pris connaissance du courriel de MYA FUTSAL concernant la problématique de l'horaire du coup d'envoi, Considérant que dans son courriel du 21/03/2022, le club de FOOT INDOOR LOISIR indique avoir un créneau de 12h00 à 13h30 uniquement,

Considérant que la Commission ne peut pas fixer le coup d'envoi du match de façon arbitraire sans connaître les disponibilités de créneau de l'équipe recevante, Par ces motifs,

Donne son accord pour décaler l'horaire du coup d'envoi sous réserve de l'accord des 2 clubs sur un horaire à proposer à la Commission.

24373380 ESP 18 FUTSAL 1 / MYA FUTSAL 1 du 21/05/2022

Rappel :

Suite à l'indisponibilité du gymnase Poissonnier jusqu'à la fin de la saison, la Commission demande au club un justificatif officiel et de proposer un gymnase de repli.

Niveau 3

Poule A

24373245 ESP 18 FUTSAL 2 / B2M FUTSAL 1 du 21/05/2022

Rappel :

Suite à l'indisponibilité du gymnase Poissonnier jusqu'à la fin de la saison, la Commission demande au club un justificatif officiel et de proposer un gymnase de repli.